Lextenso Services
Annonces & Formalités

Gazette Du Palais
La Loi
Le Quotidien Juridique
Les Affiches Versaillaises
Odal
Oplec
Petites affiches

Justificatif de parution

Justificatif généré le 25/11/2022

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 25/11/2022
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/644169
N° d'annonce : 644169

COMPAGNIE FINANCIERE PARIS-CETTE

Société par actions simplifiée au capital de 49.743.968 €

Siège social : 217-219 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS

879 772 317 R.C.S. Paris

Suivant procès-verbal en date du 29 juin 2022, l'assemblée générale des associés a pris acte de la démission de madame Dominique MAHIAS demeurant 13-15 Promenade Sisley 92150 SURESNES, de son mandat de commissaire aux comptes titulaire.

Elle a également pris acte que M. Christophe BONTE, demeurant 29 rue du Pont 92200 NEUILLY SUR SEINE, commissaire aux comptes suppléant, est devenu de plein droit commissaire aux comptes titulaire à compter des comptes 2020, jusqu'à l'approbation des comptes 2025.

Elle a en conséquence nommé en qualité de commissaire aux comptes suppléant :

– la société INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – IGEC société par actions simplifiée 22 rue Garnier 92200 NEUILLY SUR SEINE, RCS NANTERRE 662 000 512, représentée par son Président la société GRANT THORNTON & ASSOCIES société par actions simplifiée 29, rue du Pont 92200 NEUILLY SUR SEINE RCS NANTERRE 440 726 289,

pour la même durée soit jusqu'à l'approbation des comptes 2025.

Mention sera faire au RCS,

Le représentant légal

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeJTqF01M
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeJTqF01M

EURO-QUALITY SYSTEM
ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)